

ECOLE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL



ECOLE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

Etablissement privé de formation à distance déclaré
au Ministère de la Formation Professionnelle N° 11 92 20766 92
Siret N° 479 824 021 000 71
468, Bd des Provinces Françaises - 92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 70 72
Email : contact@psychotravail.fr
www.psychotravail.fr

Vocation...

L'école de psychologie du travail a entrepris de réunir dans sa formation à distance l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à un praticien en psychologie du travail. Associant la psychopathologie du travail et clinique, l'intervention en psychologie du travail ne peut exclure ni le fonctionnement des organisations ni le fonctionnement psychique individuel et collectif. Les méthodes proposées se veulent donc exhaustives tant pour réaliser une intervention en risques psychosociaux, faire du recrutement, un bilan de compétences, animer un groupe de paroles, des formations, faire passer des tests ou mener des entretiens cliniques... Des objectifs visant à proposer aux auditeurs une crédibilité professionnelle pour se spécialiser en psychologie ou intégrer le monde du travail en tant que salarié ou indépendant.

ECOLE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL



Conditions d'admission

Agé de 18 ans minimum. Une expérience en entreprise est souhaitable. Ouvert aux professionnels de santé. Un travail parallèle de psychothérapie personnel est vivement recommandé pour l'exercice d'une activité en psychologie.

Durée de la formation

La formation s'étale contractuellement sur dix mois, avec une souplesse en fonction du rythme de travail de chacun, répartie entre des cours, des devoirs et une bibliographie complète pour chaque module.

Validation

Pour que votre formation soit reconnue et valorisée, un certificat de fin d'études est délivré qui atteste de la réalisation de vos travaux, la moyenne des notes obtenues y est mentionnée.

Carrières

Spécialisation

- Vous êtes déjà en activité et vous souhaitez être spécialisé en psychologie du travail. Cette formation vous permettra d'évoluer en interne ou de développer votre activité vers le recrutement, l'analyse des risques psychosociaux, la formation, les groupes d'analyse de pratiques, les bilans de compétences, les techniques d'entretien...

- Vous cherchez du travail et vous souhaitez une formation courte et qualifiante à la fois. L'école de psychologie du travail vous forme à acquérir des compétences théoriques et pratiques pour devenir praticien en psychologie du travail et accompagner les experts en entreprise.

ECOLE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL



Activité indépendante

Vous souhaitez être à votre compte, obtenez un certificat de formation en psychologie du travail qui vous permettra de devenir **consultant en psychologie** et de développer votre spécialité.

Coût de la formation

Une formation à distance au prix total de :

Tarif particulier : 900 euros - Tarif entreprise : 1750 euros

- les 3 modules
- l'évaluation des travaux pratiques
- l'accompagnement téléphonique des auditeurs sur rdv

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1

INITIATION EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

1. Histoire de la psychologie du travail. Les principales méthodes d'intervention. Stress et risques psychosociaux. Travail et emploi.
2. Psychologie et organisations. Initiation en droit social.
3. L'évolution de l'espèce humaine. Bases neurophysiologiques. Fonctionnement cognitif. Le complexe d'œdipe et la division sexuelle au travail.
4. Notions de normal et de pathologique. Les structures de personnalité.
5. Langage et travail.
6. Méthodologie d'exploitation des données documentaires.
7. Le conscient, l'inconscient, la réalité. Stratégies collectives de défense et mécanismes de défense individuels.
8. Les tests psychotechniques.
9. La psychologie individuelle appliquée : les thérapies comportementales et analytiques.
10. La formation, le formateur et l'entreprise : législation, statuts, dispositifs et méthodologies.

ECOLE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL



MODULE 2

PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE DU TRAVAIL

1. Psychopathologie et stratégies défensives au travail.
2. Le trauma et les symptômes post-traumatiques.
3. Etats dépressifs, stress et suicide au travail.
4. Les états d'angoisse.
5. Les névroses : l'hystéro-phobie, la névrose d'angoisse, la névrose obsessionnelle.
6. Harcèlement moral, sexuel et perversion.
7. Les conduites addictives au travail. Toxicomanie et travail.
8. Les états-limites.
9. Les états confusionnels.
10. Les psychoses : la psychose hallucinatoire chronique, la schizophrénie, la paranoïa, les troubles maniaco-dépressifs (ou troubles bipolaires).

MODULE 3

METHODES D'INTERVENTION EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

1. Techniques de l'entretien clinique.
2. De la psychodynamique du travail à la clinique de l'activité. Méthodes et outils. Analyse des outils de prévention autour du suicide en entreprise.
3. La méthode d'instruction au sosie : élaboration et formalisation de l'expérience professionnelle.
4. Le groupe de paroles en analyse de pratiques professionnelles.
5. Le débriefing psychologique.
6. Stratégie d'intervention en risques psychosociaux. La formation aux RPS. La gestion du stress en psychosomatique.
7. Le bilan de compétences. Le recrutement. L'orientation professionnelle.
8. Les thérapies comportementales : Techniques de l'approche systémique brève. L'hypnose éricksonienne. L'analyse transactionnelle. La graphologie. Les thérapies comportementales et cognitives.
9. Les Tests psychotechniques : méthodes d'évaluation et de pronostic.

ECOLE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL



DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code Postal :
Date de naissance :
Tél. : Email :

Parcours scolaire - universitaire

.....
.....

Parcours professionnel

.....
.....

Situation actuelle

.....
.....

Frais de scolarité

A - Formule globale

J'effectue un règlement de 900 euros (particulier) ou de 1750 euros (entreprise) pour recevoir les trois modules, par chèque (à l'ordre de M. SEBAG.), virement (RIB fourni) ou par mandat cash (M. SEBAG. - 468, Bd des Provinces Françaises - 92000 - Nanterre).

B - Formule personnalisée (particulier)

J'effectue un règlement de 300 euros par module, par chèque (à l'ordre de M. SEBAG.), virement (RIB fourni) ou par mandat cash (M. SEBAG. - 468, Bd des Provinces Françaises - 92000 - Nanterre).

A compter de la date de signature du présent contrat (page suivante), le stagiaire a un délai de **10 jours** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° déclaration d'activité : 11 92 20766 92

Entre les soussignés :

- 1.(Organisme de formation) M. Wilfrid Sebag - Ecole de Psychologie du Travail
2. (Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire)
.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

Article 1 - Objet: **En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée:**

Formation à distance en psychologie du travail

Article 2 - Nature et caractéristiques des actions de formation :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences prévues par l'article L6313-1 du Code du travail.

• Elle a pour objectif :

- Connaitre les grandes théories et la psychopathologie en psychologie du travail et en psychologie clinique.
- Maitriser les techniques de l'entretien clinique et les interventions en psychodynamique du travail, clinique de l'activité, de l'instruction au sosie et des risques psychosociaux.
- Faire passer un bilan de compétences et des tests psychotechniques.
- Animer un groupe d'analyse de pratiques professionnelles.
- Former aux risques psychosociaux.
- Utiliser des techniques de thérapies comportementales et analytiques en fonction des pathologies cliniques.

• A l'issue de la formation, une attestation de formation en psychologie du travail sera délivrée au stagiaire.

• Sa durée est fixée à :

La participation à cette action de formation est individuelle et s'étale sur dix mois, soit une moyenne de 600 heures de travail réparties entre des cours, des devoirs et une bibliographie complète pour chaque module.

- Le programme de l'action de formation est le suivant:

MODULE 1 :INITIATION EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

1. Histoire de la psychologie du travail. Les principales méthodes d'intervention. Stress et risques psychosociaux. Travail et emploi. 2. Psychologie et organisations. Initiation en droit social. 3. L'évolution de l'espèce humaine. Bases neurophysiologiques. Fonctionnement cognitif. Le complexe d'œdipe et la division sexuelle au travail. 4. Notions de normal et de pathologique. Les structures de personnalité. 5. Langage et travail. 6. Méthodologie d'exploitation des données documentaires. 7. Le conscient, l'inconscient, la réalité. Stratégies collectives de défense et mécanismes de défense individuels. 8. Les tests psychotechniques. 9. La psychologie individuelle appliquée : les thérapies comportementales et analytiques. 10. La formation, le formateur et l'entreprise : législation, statuts, dispositifs et méthodologies.

MODULE 2 : PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE DU TRAVAIL

1. Psychopathologie et stratégies défensives au travail. 2. Le trauma et les symptômes post-traumatiques. 3. Etats dépressifs, stress et suicide au travail. 4. Les états d'angoisse. 5. Les névroses : l'hystéro-phobie, la névrose d'angoisse, la névrose obsessionnelle. 6. Harcèlement moral, sexuel et perversion. 7. Les conduites addictives au travail. Toxicomanie et travail. 8. Les états-limites. 9. Les états confusionnels. 10. Les psychoses : la psychose hallucinatoire chronique, la schizophrénie, la paranoïa, les troubles maniaco-dépressifs (ou troubles bipolaires).

MODULE 3 : METHODES D'INTERVENTION EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

1. Techniques de l'entretien clinique. 2. De la psychodynamique du travail à la clinique de l'activité. Méthodes et outils. Analyse des outils de prévention autour du suicide en entreprise. 3. La méthode d'instruction au sosie : élaboration et formalisation de l'expérience professionnelle. 4. Le groupe de paroles en analyse de pratiques professionnelles. 5. Le débriefing psychologique. 6. Stratégie d'intervention en risques psychosociaux. La formation aux RPS. La gestion du stress en psychosomatique. 7. Le bilan de compétences. Le recrutement. L'orientation professionnelle. 8. Les thérapies comportementales : Techniques de l'approche systémique brève. L'hypnose éricksonienne. L'analyse transactionnelle. La graphologie. Les thérapies comportementales et cognitives. 9. Les Tests psychotechniques : méthodes d'évaluation et de pronostic.

Article 3 - Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée à l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare,

le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

Pas de niveau de connaissances préalable requis.

Agé de 18 ans minimum. Une expérience en entreprise et un travail parallèle de psychothérapie personnel est souhaitable.

Article 4 - Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu du..... au....., à distance.
- Elle est organisée pour un effectif de 1 stagiaire.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

Le directeur de l'Ecole de psychologie du travail s'engage à avoir les compétences de répondre aux questions des élèves et de corriger leurs devoirs, ou à avoir recours à des formateurs psychologues du travail ayant ces compétences. La formation des psychologues du travail est certifiée dans les connaissances théoriques et cliniques de la formation proposée. L'orientation clinique des formateurs est orientée en psychodynamique du travail et en clinique de l'activité, permettant d'aborder les méthodes analytiques et comportementales.

Chaque module comprenant une série de devoirs écrits à réaliser, le formateur évaluera chaque devoir. Les devoirs permettront d'évaluer les connaissances acquises liées au contenu de la formation et aux ouvrages cités en bibliographie, ainsi qu'aux travaux pratiques consistant à faire passer des questionnaires et des entretiens à des personnes volontaires, à passer soi-même les outils d'évaluation et à créer ces outils. Une note égale ou supérieure à dix permettra de valider chaque devoir et la validation de la formation, permettant d'obtenir un certificat de formation en psychologie du travail, sera déterminée par la moyenne des notes obtenues à l'ensemble des devoirs inhérents aux trois modules par une note égale ou supérieure à dix.

En application de l'article L.6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise à l'élève à l'issue de la formation.

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

Psychologue du travail

Article 5 - Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de **10 jours** pour se rétracter.

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 - Dispositions financières : Le prix de l'action de formation est fixé à :

Tarif particulier : 900 euros - Tarif entreprise : 1750 euros

• Le stagiaire s'engage à verser :

- la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

(ou si une partie du prix de l'action est prise en charge)

- une partie du prix susmentionné à hauteur de € HT.

La différence d'un montant de€ est acquittée par (nom et adresse de l'organisme qui contribue).

• Les modalités de paiement de la somme de € HT incombant au stagiaire sont les suivantes: Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de€. Cette somme ne peut être supérieure à **30 %** du prix dû par le stagiaire.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :€ le .../.../..., etc.

Article 7 - Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations

Article 8 - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nanterre sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à, le/...../.....

Pour le stagiaire (nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation (nom et qualité du signataire)

Signature

Signature et cachet